Image not found or type unknown

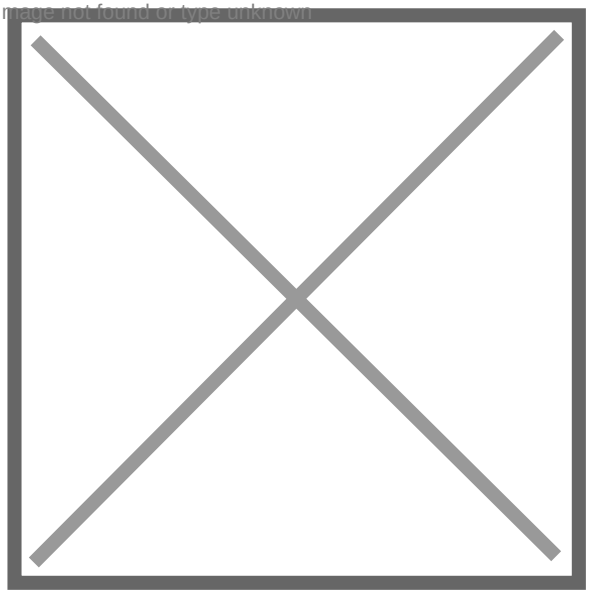

Immobiier : bien en Indivision

Par **francois40**, le **03/04/2016** à **22:44**

Bonjour,

Ayant acheté 25 pour cent des parts d'une maison en 1998, je réalise que, malgré les nombreuses tentative d'en sortir du bien en indivision, je me trouve une fois de plus coincé et pris en otage par un père et un frère qui me font du chantage, que les parts sous estimées du prix réel est trop élevées que je n'ai d'autre choix d'accepter leur offre indécente.

Ma question est simple : existe-t-il un moyen d'en sortir sans tomber dans des frais de justice qui n'en finissent pas ? Je préfère connaitre le pire des scénario avant de prendre la bonne décision et de pouvoir quitter cette famille.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **04/04/2016** à **08:10**

Bonjour,

En matière d'indivision, nul ne peut être contraint d'y rester s'il ne le souhaite pas. Vu la situation dans laquelle vous êtes, le passage devant un juge est incontournable. Si vos moyens financiers son faibles, vous avez la possibilité d'avoir l'aide juridictionnelle. Voyez le greffe du tribunal.

Par **Lag0**, le **04/04/2016** à **11:51**

Bonjour,
A ce que je comprends, pas vraiment de solution...
Vos co-indivisaires ont un droit de préemption sur vos parts et leur accord est nécessaire pour la vente à un tiers.
Donc ils acceptent de vous racheter vos parts à un prix bas et refusent la vente à un tiers.
Malheureusement, vous avez peu de chances de vous en sortir mieux, car en cas de vente judiciaire, comme conseillé par Tisuisse, le prix de vente sera, là encore très bas et pas forcément mieux que ce que vous proposent vos co-indivisaires...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés